



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : Bât. «Equinoxe II» - 4, avenue du 8 mai 1945
78284 GUYANCOURT CEDEX

COMMUNIQUE DE PRESSE du 22 novembre 2007

4^{ème} licence mobile : Bercy veut faire un joli cadeau à Free, le personnel de la branche servira de variable d'ajustement

Le ministère de l'Économie et des Finances serait prêt à étaler le versement de la redevance de la quatrième licence de téléphone mobile 3G, comme le demandait Free (Iliad), seul opérateur à postuler pour son obtention. **Ainsi l'Etat-concessionnaire est prêt à faire des facilités de paiement à cet acteur et ce, malgré les réticences de l'Arcep.** Le 10 octobre en effet, l'Autorité de régulation des télécoms avait rejeté le dossier de candidature de l'opérateur Free (groupe Iliad) à la 4^{ème} licence 3G, au motif qu'il ne respectait pas les critères de qualification, notamment concernant le versement du montant de la redevance de près de 620 millions d'euros.

Le profil du candidat Free fait également surgir quelques questions. Les indéniables succès de cette entreprise ne peuvent laisser dans l'ombre sa fragilité capitalistique au nom de laquelle d'ailleurs, cet opérateur réclame un ticket d'entrée plus favorable sur le marché de l'UMTS. **Que se passera t il si Free fait par exemple l'objet d'une d'acquisition par Deutsch Telekom ou Telefonica, hypothèses qui n'ont rien de fantaisistes ?** Peut-être des négociations dans ce sens sont-elles déjà en cours ? Les conditions préférentielles obtenues seraient elles alors maintenues ? On est obligé de poser de telles questions dans un réel climat d'opacité où l'on a ainsi appris à la rentrée, la « rupture d'un pacte secret » entre Free et 9 Télécom.

L'arrivée de Free sur le marché des mobiles entraînera inévitablement une guerre des prix. Ce fait attendu doit d'ailleurs rentrer comme argument principal dans le raisonnement de Françoise Lagarde. Certes, **la baisse continue des tarifs** a des effets contreproductifs limités en période de forte croissance. Elle **devient clairement perverse en cas de stabilisation du marché empêchant les opérateurs d'investir sur les technologies, les produits et les services de demain.**

Plus généralement, **cette distorsion ouverte des règles de la concurrence**, si elle se confirmait, **les modifications incessantes de conditions du marché, l'accroissement permanente de la compétition à court terme quel qu'en soit par ailleurs le coût social payé par les personnels** (délocalisations massives, suppressions de plus de 30 000 emplois dans la branche dont 22 000 à France Télécom), **bénéficieront-ils in fine aux consommateurs ?**

Il faudra observer avec attention les obligations faites à Free dans cette éventuelle licence, notamment en matière d'aménagement du territoire (pour tenir sa guerre des prix, Free sera obligé de réduire son implantation aux zones urbaines fortement concentrées) et des services induits à la clientèle (call centers, suivi des facturations, assistance technique) qui, on le sait, ne sont le point fort de Free.

Une seule certitude, **les effectifs de la branche des Télécoms continueront à baisser prix payer à cette furia libérale.**

Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC au Comité Central d'Entreprise (06 86 27 32 72)

sebastien.crozier@cfe-cgc-ft-orange.org

- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC (06 62 22 78 35)

pierre.morville@cfe-cgc-ft-orange.org

Retrouvez toutes les positions de la CFE-CGC France Télécom – Orange sur :

<http://www.cfecgc-ft-orange.org>